



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité,*

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le 1^{er} lundi de chaque mois (exceptionnellement le 2^e lundi de janvier, le 2^e lundi d'août et le 1^{er} mardi d'avril et le 1^{er} mardi de septembre) et qui débiteront à 19h30 :

11 janvier	1 ^{er} février
1 ^{er} mars	6 avril (mardi)
3 mai	7 juin
5 juillet	9 août
7 septembre (mardi)	4 octobre
1 ^{er} novembre	6 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce huitième jour du mois de décembre deux mille vingt.


Sylvie Mercier
Directrice générale / secrétaire-trésorière